

COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22 - Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 24/07/2019

Reçu en préfecture le 24/07/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190719-D_20190719_02-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2019

Date de convocation : 09 juillet 2019

Conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf juillet, à vingt heures quarante minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE MÉTAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Bernard DAUGAN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC, M. Fabien ZETTEL.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Hervé DREUSLIN, M. Bruno LESAIGE, M. Aurélien GENAITAY et Mme Erell LISSILLOUR.

Procuration : Erell LISSILLOUR à Brigitte PIERRARD et Hervé DREUSLIN à Sonia HUBY.

Secrétaire de séance : M. Bernard DAUGAN.

2019-07-19/02 – SUBVENTION UNC : ACHAT D'UN DRAPEAU

M. le Maire présente au Conseil municipal une demande de subvention émanant de l'association communale « Union Nationale des Anciens Combattants », afin de pouvoir acquérir un drapeau au nom des soldats de France de Saint Malon et Bléruais.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer une subvention exceptionnelle à cette association de 500 € correspondant au tiers du devis.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

